

trois leçons spéciales sur l'alcoolisme et cela sans préjudice des conférences que donneront les « voyés des *Band of Hope*. »

(d) *En Suisse.*—L'enseignement anti-alcoolique est dans les programmes des cantons de Fribourg et de Genève, programmes qu'il m'a été donné d'étudier sur place et si j'en juge par les revues pédagogiques des autres cantons, cet enseignement est universel en Suisse.

Dans le canton de Fribourg, l'enseignement anti-alcoolique se donne en même temps que celui des sciences naturelles et de l'hygiène et aussi par le livre de lecture, qui contient plusieurs chapitres sur cette matière. Dans celui de Genève, cet enseignement est prescrit sous la rubrique *Langue maternelle*, à l'article des Leçons de choses, où l'on traite aussi des effets pernicious du tabac.

En cinquième et en sixième années, l'enseignement anti-alcoolique est donné directement d'après le manuel. (1)

Pour favoriser l'enseignement anti-alcoolique, le pouvoir fédéral accorde aux cantons une subvention assez typique. C'est celle-ci: La Confédération qui, depuis 1900 a enlevé le monopole de l'alcool aux Cantons, rend à ces derniers ce qu'elle leur a pris en accordant des subsides qui doivent être employés à l'enseignement anti-alcoolique, ou encore pour publier des Livres anti-alcooliques qui sont distribués aux enfants.

(e) *En Scandinavie.*—L'organisation de l'enseignement anti-alcoolique en Suède et en Norvège date de 1896. En Suède, il existe une société d'instituteurs abstinents qui exerce une grande influence. Le peuple norvégien est considéré aujourd'hui comme le peuple le plus sobre de la terre, quand, il y a cinquante ans, il tenait le premier rang sous le rapport de l'ivrognerie. Ce résultat est attribué à l'enseignement anti-alcoolique poussé à une grande perfection. (2)

(f) *Etats-Unis.*—Chacun sait que chez nos voisins une lutte acharnée se poursuit contre l'alcoolisme depuis plusieurs années. La plupart des Etats de la grande république sont sous le régime de la prohibition. Cet état de choses est la conséquence d'un enseignement anti-alcoolique bien organisé et qui remonte à plus d'un quart de siècle. Les partisans de la tempérance, d'il y a trente ans, aux Etats-Unis voulaient des élections favorables à la prohibition. Pour arriver à leurs fins, ils ne trouvaient rien de plus pratique que d'introduire l'enseignement anti-alcoolique à l'école publique.

(g) *Dans les provinces anglaises du Canada.*—D'après l'intéressante brochure du R. P. Hugolin sur l'enseignement anti-alcoolique à l'école, cet enseignement est obligatoire dans les provinces suivantes: Nouveau-Brunswick (1890), Nouvelle-Ecosse (1802), Isle du Prince Edouard, et Ontario (1887), Alberta et Saskatchewan, tout récemment.

Au Manitoba et dans la Colombie Anglaise, l'enseignement anti-alcoolique est facultatif.

CONCLUSIONS

La gravité de l'alcoolisme n'échappe à personne. Ce fléau est par excellence l'ennemi destructeur des peuples modernes. En Europe comme en Amérique, on pousse le même cri d'alarme: *L'Alcool, voilà l'ennemi*. Grâce au zèle de l'épiscopat catholique et du clergé, la province de Québec est encore le pays où l'on boit le moins. (3) Cependant pour conserver ce rang d'honneur et enrayer le fléau de l'ivrognerie qui la menace, nous devons à notre province de faire en sorte que le peuple qui l'habite devienne, dans son ensemble, un peuple tempérant. Pour conjurer le mal de l'intempérance on compte sur l'école où se préparent les générations futures. Et les pays qui ont organisé résolument l'enseignement anti-alcoolique à l'école n'ont pas été déçus dans leurs espérances: loin de là, le succès est venu couronner leurs efforts. Dans la province de Québec, l'enseignement anti-alcoolique

(1) « Programme de l'enseignement dans les écoles de Genève. » p. 20, 26.

(2) Opinion de la commission nommée par la *Scottish Temperance Legislation Board*, cit. par le P. Hugolin.

(3) Voir les statistiques fédérales.